

* La forme masculine employée dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes, et sert uniquement à alléger le texte.

Ce document est une traduction et adaptation du document *Safe and Caring Schools Parent Brochure* publié par le Department of Education, Government of Newfoundland and Labrador.

Le ministère de l'Éducation aimerait remercier le Programme des langues officielles au éducation du Patrimoine Canadien et le Bureau des services en français.

Écoles accueillantes et sécuritaires

INFORMATIONS POUR LES PARENTS



www.ed.gov.nl.ca

C.P. Box 8700
St. John's, NL
A1B 4J6

Téléphone : (709) 729-3008
Télécopieur : (709) 729-2096





APERÇU

La sécurité et le bien-être des élèves sont des priorités dans nos écoles. Pour donner suite à ces priorités et honorer son engagement envers l'initiative de prévention de la violence (*Violence Prevention Initiative*), le ministère de l'Éducation a adopté une politique sur les écoles accueillantes et sécuritaires (*Safe and Caring Schools*).

Qu'est-ce que la politique sur les écoles accueillantes et sécuritaires ?

Cette politique aide les administrateurs scolaires, les enseignants, les élèves, les parents et les autres membres de la communauté à travailler ensemble afin d'établir des milieux d'apprentissage, des lieux de travail et des communautés à la fois accueillants et sécuritaires pour nos enfants, les membres du personnel des écoles et les parents.

Qu'est-ce que le code de conduite ?

Le code de conduite fait partie de la Politique sur les écoles accueillantes et sécuritaires et contribue à créer un milieu d'apprentissage positif. Le code de conduite de l'école de votre enfant s'applique à tous les membres de la communauté scolaire et définit les attentes pour ce qui est d'un comportement sécuritaire, attentionné et respectueux. Le code explique également dans les grandes lignes les conséquences d'un comportement non sécuritaire et irrespectueux.

Que pouvez-vous faire afin de favoriser un milieu d'apprentissage sécuritaire pour votre enfant ?

- Vous devez connaître et suivre la Politique sur les écoles accueillantes et sécuritaires et le code de conduite de l'école de votre enfant.
- Vous devez encourager et aider votre enfant à adopter un comportement positif et à respecter le code de conduite de l'école.
- Vous devez vous intéresser activement aux progrès scolaires et sociaux de votre enfant.
- Vous devez régler les problèmes en utilisant des méthodes positives de résolution de conflits.
- Vous pouvez contacter le directeur de l'école de votre enfant si vous avez des questions au sujet de la sécurité et le bien-être de votre enfant

Pour en savoir plus, communiquez avec l'école de votre enfant pour obtenir une copie de la Politique provinciale sur les écoles accueillantes et sécuritaires ou consultez le site Web suivant : www.ed.gov.nl.ca/edu/K12/safeandcaring/index.html.